

Société d'Histoire du Théâtre



Protocole de rédaction 2026

La SHT

La Société d'Histoire du Théâtre a été fondée en 1932 par des metteurs en scène, des amateurs, des historiens et des archivistes (Jacques Copeau, Auguste Rondel, Léon Chancerel, Louis Jouvet, Ferdinand Brunot, Max Fuchs, Madeleine Horn-Monval...) qui font du spectacle vivant leur objet d'études, et se réunissent pour réfléchir au spectacle vivant et à son histoire.

Au lendemain de la guerre, Louis Jouvet lance la *Revue d'Histoire du Théâtre*, ainsi qu'une émission de théâtre radiophonique, « Prestiges du théâtre », diffusée chaque semaine sur les ondes de la radio publique, jusqu'en 1968.

Depuis, la Société d'Histoire du Théâtre s'intéresse à l'histoire théâtrale et à toutes les formes de spectacle, considérées dans leur dimension historique.

Leur matérialité, les contours sociaux et politiques, les enjeux formels et esthétiques y sont discutés, débattus, analysés et illustrés.

Au fil du temps, les publications de la SHT se sont diversifiées. Elles se déclinent sous format numérique et sous d'autres formats : cahiers, revue en ligne, expositions virtuelles, podcasts...

Recommandations

La *Revue d'Histoire du Théâtre* se considère comme un service public de la culture. Elle est ouverte à toutes les écritures et à un public extrêmement varié.

Cette volonté d'accessibilité nécessite d'y publier des articles auxquels les auteurices apportent une attention soutenue à la clarté et à la qualité d'écriture et de démonstration. Les illustrations occupent une place importante dans les pages de la RHT, permettant de valoriser une dimension visuelle et archivistique des études.

Enfin, nous conseillons de limiter les notes de bas de page trop longues et trop nombreuses.

Suite des recommandations

L'envoi d'un article pour publication dans la *Revue d'Histoire du Théâtre* ou dans toute autre publication de la Société d'Histoire du Théâtre implique l'acceptation par l'auteur·ice des conditions suivantes :

Mise en ligne et valorisation : Les textes publiés par la *Revue d'histoire du Théâtre* sont sous droits (édition, mise en page, graphisme, iconographie).

La SHT n'autorise pas leur mise à disposition gratuite sur les sites en open access.

Il est conseillé aux auteur·ices de publier sur HAL les résumés et les abstracts et de renvoyer par un lien au site de la SHT, qui met en ligne sous accès payant l'ensemble des articles, entretiens, témoignages etc. sous format numérique, six mois après la parution imprimée.

La RHT n'étant pas une revue académique, ni financée par les universités et les laboratoires, cette solution est la plus adaptée et respectueuse du travail des éditeurs et éditrices.

Relecture :

Dès leur réception, les articles sont confiés à l'éditeur·rice de la revue et à deux lecteur·trice·s choisis par le comité scientifique de la revue, à fin d'expertises.

L'auteur·ice est informé·e des suites données à son envoi dans un délai de 6 à 18 mois.

Pour les articles publiés dans le cadre d'un dossier coordonné par des chercheur·euses extérieures à la revue, le comité de lecture de la revue et l'éditrice effectuent une ultime lecture des articles. L'accord pour publication sera transmis suite à cette relecture éditoriale.

Normes de rédaction

Les articles sont sous format WORD, dactylographiés selon la forme la plus simple : les titres et sous- titres sont visibles sans être hiérarchisés par une police de caractère particulière. Les notes sont situées en bas de page et répondent à une numérotation continue pour la totalité de l'article.

Les articles retenus font entre 10 000 et 30 000 signes, espaces, notes, tableaux, graphiques et illustrations compris.

Chaque article est présenté avec :

- un titre et éventuellement un sous-titre
- le nom de l'auteur·ice, son affiliation, ses coordonnées électroniques
- une notice biographique (100 mots environ)
- une bibliographie des sources et archives si nécessaire
- un résumé en français et un résumé en anglais (150 mots maximum)
- deux séries de mots-clés en français et anglais (10 maximum dans chaque langue)

ICONOGRAPHIE

Les illustrations doivent être fournies en même temps que le manuscrit, sous forme électronique (JPG ou TIFF). Elles doivent impérativement être en haute définition (300 dpi minimum). Elles doivent être précisément légendées et si nécessaire, leur placement dans le texte doit être indiqué.

Les droits des images :

La revue ne peut pas prendre en charge les droits des images. Dessins, croquis, archives, phototographies doivent impérativement être libres de droits ou financées par l'auteur·ice ou les coordinateur·ice du dossier. Ces questions seront traitées en amont.

L'auteur·ice doit présenter la source exacte de ces illustrations et, si elles sont sous droits, le montant de ces droits et le nom de l'ayant-droit.

Mise en forme du texte

Le texte doit être envoyé sans mise en forme particulière afin de faciliter sa mise en forme par le/la maquettiste.

Il est souhaitable de séparer l'article en parties et d'intégrer des intertitres non numérotés et significatifs – éviter les intertitres « Introduction » et « Conclusion »

TYPOGRAPHIE

Ne faire aucune coupure de mot en fin de ligne : ne pas utiliser la fonction « césure » (manuelle ou automatique) ni le trait d'union. Ne jamais taper de double espace dans le texte.

Utiliser les guillemets français (« les chevrons ») ; ne recourir aux "guillemets anglais" que pour distinguer une citation dans une citation.

Toujours mettre les accents, même sur les majuscules : Â, Á, É, È...

Ligaturer les œ, æ, OE, Æ, qu'ils soient en minuscules ou en majuscules.

Mettre les exposants pour les nombres ordinaux : 1^{er}, 2^e, XVII^e.

Les mots d'origine étrangère doivent être en italique (et non en italique et entre guillemets)

CITATIONS

Les citations courtes, de trois lignes ou moins, sont intégrées au texte « entre guillemets » (guillemets français). Utiliser les guillemets anglais doubles (" ") pour encadrer les mots entre guillemets à l'intérieur de la citation.

Les citations longues, de plus de trois lignes, doivent être présentées sous forme de paragraphe en retrait, sans guillemets et sans alinéa de première ligne.

Les citations en langue étrangère doivent être mises en italique dans le texte et traduites en français en note.

Toute intervention de l'auteur dans une citation (ajout, modification etc.) doit être indiquée entre crochets. S'il y a une coupure d'un mot ou d'un passage dans une citation, l'indiquer par des points de suspension entre crochets [...].

Notes de bas de page

RÉFÉRENCES

Références bibliographiques en notes : Mettre en italique le titre des livres, des revues et des journaux, mais en romain entre guillemets les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres de livres.

La première fois que l'on cite un texte, on doit en donner la référence complète en note :

Pour un livre :

Prénom Nom de l'auteur·ice, titre de l'ouvrage en italique (trad. Ou éd. Prénom Nom), Vol. ou Tome, lieu d'édition, éditeur, coll. « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition entre crochets], page citée.

Pour un article de périodique :

Prénom Nom de l'auteur·ice, « Titre de l'article », Titre de la revue ou du journal, volume, numéro, date de publication, page citée.

Pour un chapitre dans un recueil collectif : Prénom Nom de l'auteur·ice, « Titre du chapitre » dans/in Prénom Nom du responsable collectif (dir), Titre de l'ouvrage, Vol. ou Tome, lieu d'édition, éditeur, coll. « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition entre crochets, page citée.].

Lorsqu'on cite un texte pour la deuxième (ou troisième, quatrième...) fois : On remet le Prénom Nom de l'auteur, *op. cit.*, suivi de la pagination quand il s'agit d'un livre et *loc. cit.*, quand il s'agit d'un article ou d'un chapitre de collectif, cela lorsque le texte cité n'est pas le même que celui de la note qui précède.

On emploie *Ibid.* suivi du numéro de la page, lorsque le texte cité est le même que celui de la note qui précède mais que la page est différente.

On emploie *Id.* lorsque le texte cité et la page sont identiques à ceux de la note qui précède.

Op. cit. / *Ibid.* / *Idem* ou *Id.* sont toujours en italique.